

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Le vingt-huit avril deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du vingt-et-un avril deux mille seize se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT (arrivée à 19h20), Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Stéphane BRANDY, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Monsieur le Maire présente au conseil Mr ADAM, du cabinet ADAM-PONTUS maître d'œuvre du dossier de reconstruction de l'espace culturel.

Mr ADAM expose aux membres du conseil la situation actuelle du dossier sinistre de l'espace culturel et les démarches entreprises jusqu'à ce jour. Dossier en annexe.

A 19h25, ouverture de la séance du Conseil municipal

Demande de rajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Actualisation de l'indemnité d'administration et de technicité
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour les arrêtés individuels du personnel

A l'unanimité, le conseil valide et accepte cette demande.

Mr PERAULT Michel remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil la validation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2016.

Mr Le Calvez demande une modification sur la transcription du compte rendu sur le point travaux Rue du Dr Pigaux. « Le règlement devait s'effectuer au forfait et non au pourcentage »,

A l'unanimité, le conseil accepte de rectifier « le règlement devait s'effectuer au forfait et non au pourcentage sera remplacé par le règlement devait s'effectuer au pourcentage et non au forfait » et valide le compte-rendu rectifié.

Mr Guilbert indique qu'il est en attente des factures du Cabinet Pry Tech pour la vérification.

Dossier reconstruction espace culturel

Validation de la conduite d'opération du Cabinet ADAM-PONTUS : 8 % du montant HT des travaux

Appels d'offres entreprises.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte la validation.

Approbation arrêté périmètre nouvel Etablissement public de coopération intercommunale issu du projet de fusion de la Communauté de Communes du Bocage Coutançais, de Montmartin sur Mer et de Saint Malo de la Lande

Mr le Maire informe de la notification par la Préfecture d'un arrêté de périmètre concernant le futur établissement public de coopération intercommunale.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte le périmètre du nouvel EPCI.

Actualisation IAT suivant les textes en vigueur

Mr le Maire informe qu'il faut actualiser le montant de référence de la valeur indexée des primes et indemnités sur la valeur du point de l'IAT car la dernière délibération date de 2008.

A l'unanimité, les membres du Conseil, accepte l'actualisation de l'IAT suivant les textes en vigueur.

Actuellement, un agent bénéficie de l'IAT au coefficient 3. Prochainement son supplément familial sera réduit à 2.29 € soit une perte de salaire d'environ 71 euros brut. Mr le Maire propose donc pour palier la différence de cette perte une augmentation de l'IAT au coefficient 5.

Vote : 1 abstention, 14 pour.

Pouvoir à Monsieur le Maire : arrêtés individuels du personnel

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de donner délégation de signature au Maire pour la signature concernant tous les arrêtés individuels du personnel.

Indemnité du Maire

Mr le Maire est sorti de la salle du conseil.

Actuellement, les indemnités sont réparties :

Indemnité de fonction : 1 147.28 € brut soit 30.18 %

Indemnité de fonction conseiller délégué: 228.09 € brut soit 6 %

Mr Perault explique la demande d'augmentation de l'indemnité de Mr le maire. Suite à l'annulation de la délégation de Mme Fautrat, Mr le Maire souhaite récupérer les 6% qu'il avait accordé sur sa propre indemnité soit 228.09 €.

Vote : 5 contre, 9 pour.

Information « Commune Nouvelle »

Mr le Maire informe que la Commune de Hauteville s/mer ne donne pas suite aux négociations.

Un communiqué sera diffusé par la mairie de Hauteville à la presse.

Mr Beck informe que c'est une différence sur la base fiscale.

Mr le Maire informe que l'échéance pour pouvoir bénéficier des dotations est au 30 juin. Mais concernant les communes nouvelles, il n'y a pas d'échéance.

Cette année, Montmartin va perdre environ 25 000 € de dotations.

Mme Bourdin demande si d'autres communes ont été contactées.

Mr le Maire n'exclut pas des rencontres avec d'autres communes.

Changement prestataire cantine communale

A la demande de la commission cantine, représentée par des parents d'élèves, une étude a été effectuée auprès du Centre PEP pour les repas de cantine, actuellement le prestataire est Resteco. Le repas serait alors de 3.55 € soit 1.30 € d'augmentation. Les parents d'élèves proposent une participation de 0.40 €, reste à charge pour la Commune 0.90 €.

A Montmartin : le repas payé à Resteco 2.25 € soit 3.45 € aux parents.

Déficit 2015 : 2.55 € soit 34 009.35 €

Déficit 2014 : 1.66 € soit 20 275.24 €

Total déficit : 54 284.59 € sur 2 ans

Observation du Maire : est-ce que la commune accepte de participer ou de creuser le déficit ?

Sur les négociations de l'augmentation de 0.90 €.

Questions soulevées :

Quel intérêt d'aller vers le Centre Pep ?

Qui va continuer à payer cette augmentation pour toutes les Communes ?

Est-ce qu'il faut une cantine ?

Mr Beck informe qu'une convention devait être signée fin mars 2014.

Mr le Maire informe que c'est très difficile de mettre en place les conventions avec les communes.

Si une augmentation est faite, certaines familles ne pourront pas supporter celle-ci.

Mr Guilbert propose d'ajourner ce dossier.

A l'unanimité, les membres du conseil accepte d'ajourner ce dossier.

Travaux année 2016 : planning et validation des devis

Projet assainissement rue du Clos

Voirie rue des Palières, Impasse de la Vallée et accès gendarmerie.

La commission des travaux a validé l'entreprise Eurovia pour un montant global de 41 685.00 € HT. Le devis de l'entreprise Lehodey de 45 683.00 HT n'a pas été retenu.

A l'unanimité, les membres du conseil accepte le devis d'Eurovia de 41 685.00 € HT.

Création d'une commission « Hôtel du Bon Vieux Temps »

Lors du dernier conseil, une réflexion a été demandée sur les grands projets 2017.

Pour le projet « Hôtel du Bon Vieux Temps, une négociation a été faite et un accord sur le prix a été fixé avec les propriétaires.

Il est donc nécessaire de créer une commission « Hôtel du Bon Vieux Temps ».

Mr Le Calvez propose de faire un état des lieux au préalable.

Proposition de membres de la commission :

Membres de droit :

- Mr Guilbert Norbert
- Mr Perault Michel
- Mr Burnouf Yves

- Mr Brandy Stéphane

Mr le Maire demande que trois autres personnes se portent volontaires pour compléter la Commission.

- Mr Penel
- Mr Briand
- Mme Lecordier

Mme Perron sera référente au secrétariat.

A l'unanimité, les membres acceptent la création de la Commission « Hôtel du Bon Vieux Temps ».

Devis Société REAL CONCEPT : proposition honoraires projet aménagement

Proposition d'honoraires d'études pour futur projet d'aménagement de l'Hôtel de Bon Vieux Temps :

Phase 1 = 2 600.00 € HT

Etat des lieux de l'existant;

Relevés des mesures de distribution du RDC actuel, murs, cloisons, portes, sanitaires, issues et autres ;

Etablissement d'un plan actuel et futur selon votre demande d'aménagements de commerces ;

Constitution du dossier de Déclaration Préalable ;

Phase 2 = 3 500.00 € HT

Descriptif des prestations et étude financière du coût des travaux

Consultation des entreprises

Analyse et remise des offres

Phase 1 et phase 2 = 6 100.00€ HT soit **7 320.00 € TTC**

Mr le Maire pense qu'un nouvel acquéreur peut se présenter rapidement et que la phase 1 nécessite un délai pour préparer le dossier. Mr Le Calvez et Mr Beck précise que la réunion peut se faire rapidement.

Vote : Phase 1, à l'unanimité ; phase 2 : 13 pour, 2 contre

Réflexion sur le devenir du presbytère

Mr le Maire pense qu'il est nécessaire de vendre le presbytère, la Commune ne pourrait supporter les travaux de l'Hôtel du Bon Vieux Temps et du presbytère et informe que deux contacts ont été pris

Mr le Maire propose la vente du presbytère sur la base de 300.000 € net vendeur minimum et au plus offrant.

Vote : 1 contre, 14 pour.

Tour de France : horaires de la journée du 02 juillet 2016 et coût de la manifestation à valider

Mr le Maire lit le courrier qui sera distribué à tous les commerçants et indique à tous les membres du Conseil et à la presse qu'ils sont invités.

Mme Lecordier présente le dossier du Tour de France, annexé au compte rendu.

Mr le Maire précise que 3 agents du service technique seront mobilisés le 02 juillet 2016.

Le coût de cette manifestation sera environ de 3 000.00 € et pris dans le budget animation et le bénéfice réalisé (bar et restauration) reste aux associations qui se chargent d'organiser cette partie de l'animation.

Affaires sociales

Mme Née fait un bilan de l'année 2015 :

- Bons alimentaires d'urgences de 669.66 € (6 familles + 1 sans domicile fixe)
- Participation à un séjour de 525.00 € qui est reconduit en 2016 concernant un enfant handicapé de la Commune.
- Arbre de Noël reconduit en 2016
- 11 personnes bénéficient du portage des repas
- 5 familles bénéficiaires de la banque alimentaire
- 2 dossiers présentés à Présence verte

Rénovation de l'église : dossier Société ATECOM, proposition maîtrise d'œuvre

Proposition de maîtrise d'œuvre :

- Etude de faisabilité : 4 200.00 € TTC – Non compris la mise à disposition du matériel servant au diagnostic, payé par la Commune après détermination en liaison avec la société ATECOM
- Tranche conditionnelle 1 = conception et consultation des entreprises : 2.10 % (*)
- Tranche conditionnelle 2 = suivi des travaux : 3.90 % (*)

(*) taux appliqués sur le montant des travaux définis en fin d'étape 1
La commission travaux a étudié le dossier et la nacelle n'est pas fournie.
Mr le Maire propose de reporter cette décision.
A l'unanimité, les membres de conseil accepte de reporter la décision

➤ **Demandes de subvention année 2016 :**

- Œuvre nationale du bleuet de France : refus
- Club Amitié Loisirs de Montmartin sur Mer : 15 pour : 200 €
- AFM Téléthon : refus
- Gymnastique Volontaire Montmartinaise : 15 pour : 200 €
- FC Sienna : 15 pour : 1 000 €
- Association « Les p'tits doudous » de Saint-Lô/Coutances : refus
- Société des Amis de l'école Laïque du RPI de Montmartin et Hauteville s/ Mer : 15 pour : 200 € exceptionnelle
- Association Française des Sclérosés en plaques : refus
- Ligue Nationale contre le Cancer : refus
- Association « Et si on jouait en société » 15 pour : 100 €
- Maison Familiale Rurale de Coutances : refus
- Amicale des chasseurs de Montmartin sur Mer et Commune environnantes : 15 pour : 200 €
- Association Granvillaise des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales : refus
- Centre de formation d'apprentis du bâtiment de CAEN : refus
- Association Prévention routière- Comité de la Manche : refus
- Les restos du Cœur de la Manche : refus
- Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche : refus
- Secours Catholique – délégation de la Manche : refus
- Association pour le Don du Sang Bénévole de la région de Coutances : refus
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés – Centre Manche : refus
- Banque Alimentaire de la Manche : refus
- Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques : refus
- Fondation du Patrimoine : refus
- Chauffer dans la Noirceur : Mr le Maire propose que soit établie une convention entre la Commune et l'Association du fait d'une menace de départ formulée par Aurélie FAUTRAT.

Demande de remboursement arrhes location espace culturel

Annulation location du 08 octobre 2016, demande de remboursement des arrhes de 160 € versés.

A l'unanimité, les membres du conseil accepte le remboursement des arrhes puisque l'espace culturel n'est pas en fonction.

Affaires diverses

Mr le Maire informe le conseil qu'il existe des gros soucis autour du terrain synthétique et demande aux membres de réfléchir sur ce terrain (ex clôture etc ...). La gendarmerie fait une ronde régulièrement.

Mr Le Calvez propose qu'une réflexion soit menée avec la Communauté de commune.

Mr Beck informe que depuis l'installation du PAJE, il y a toujours eu ce problème et propose d'installer des caméras comme à Quetteville sur Sienna.

Les Thématiques mises en place par la Communauté de Communes concernant la Commune :

- Ecoles et jeunesse : Sophie PAYSANT
- Finances : Olivier BECK
- Le littoral : Norbert GUILBERT
- Environnement : Aurélie FAUTRAT
- Petite enfance : Michel PERAULT, Norbert GUILBERT

Mr le Maire informe le conseil que chaque groupe participant aux commissions thématique fera un point au prochain conseil municipal.

L'ordre de jour est épuisé à 21h25